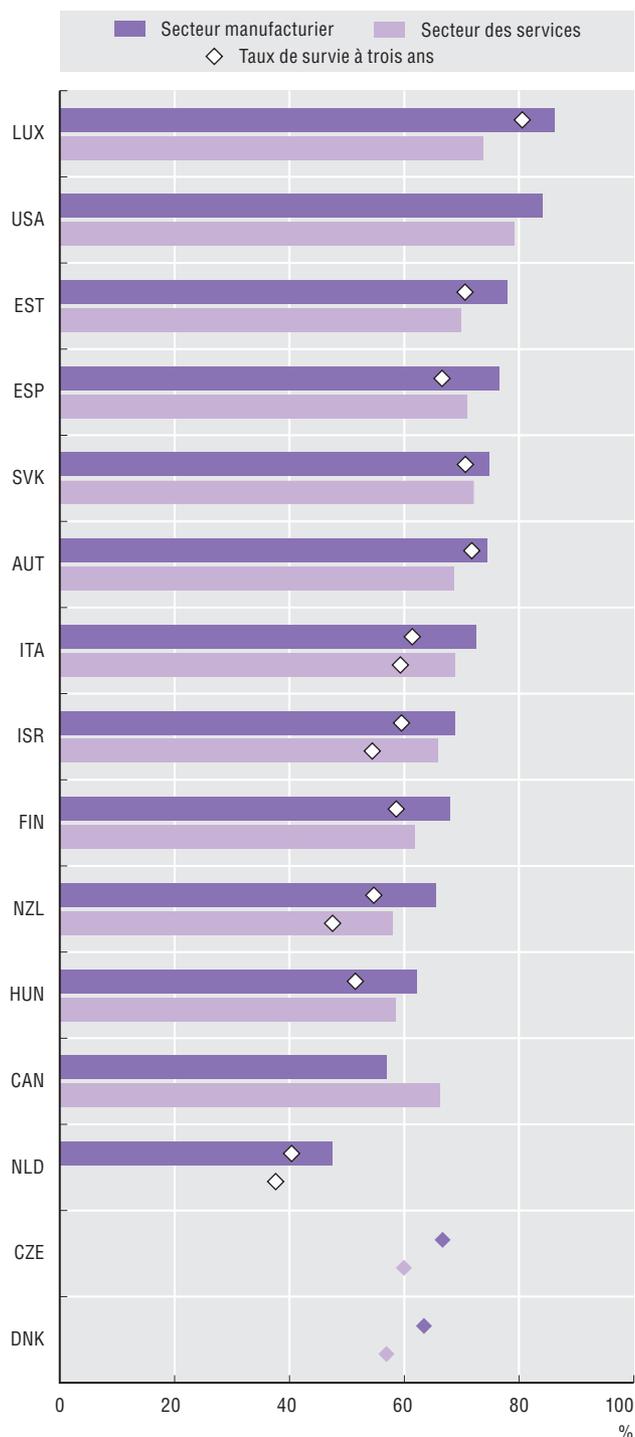


5. LIBÉRER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

6. Entrée, sortie et survie

Taux de survie à deux ans des entreprises dans le secteur manufacturier et le secteur des services, cohorte de 2004



Source : OCDE (2011), *Panorama de l'entrepreneuriat 2011*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490839>

La naissance et le décès d'entreprises nouvelles sont des indicateurs clés du dynamisme des entreprises. Le taux de création montre la capacité de créer des entreprises totalement nouvelles. Le taux de cessation peut donner aux responsables politiques une indication de l'impact des récessions sur les entreprises et montrent que l'activité entrepreneuriale est aussi, souvent, synonyme d'échec.

Pris ensemble, un processus d'entrée et de sortie performant – de destruction créatrice – est gage d'effets positifs importants sur l'emploi global et la croissance de la productivité : la sélection qu'opère le marché fait disparaître les entreprises les moins productives et fait réussir les plus productives.

La ventilation sectorielle montre que les entrées et les sorties sont plus nombreuses dans les services que dans les activités manufacturières. L'entrée nette d'entreprises de services est positive dans la plupart des pays, et particulièrement en Estonie et en République slovaque. Le tableau est moins clair pour le secteur manufacturier : les taux de natalité et de mortalité comparativement plus faibles aboutissent à une entrée nette d'entreprises manufacturières en République slovaque et en Estonie, mais à une sortie nette ailleurs, notamment aux États-Unis, au Portugal et au Canada.

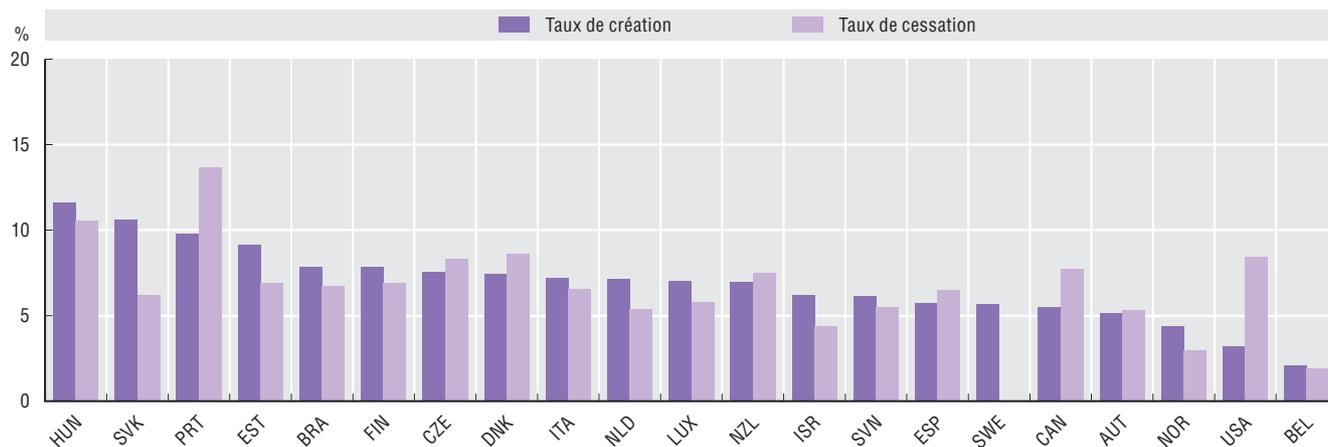
Les chiffres de survie des entreprises peuvent apporter un éclairage sur des sujets essentiels comme la longévité des jeunes entreprises et les différences de taux de survie d'un secteur et d'un pays à l'autre. Dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, les taux de survie à deux ans dans le secteur manufacturier et dans les services sont respectivement, en moyenne, de 71 % et de 67 %. Les taux de survie des entreprises ayant des salariés sont en général supérieurs dans le secteur manufacturier.

Définitions

Le *taux de survie en année n* pour une année de référence *t* est l'effectif des entreprises ayant survécu en *année n* exprimé en pourcentage de l'ensemble des entreprises ayant déclaré au moins un salarié pour la première fois en *t-n*. Dans la base des statistiques structurelles et démographiques des entreprises de l'OCDE, une entreprise est aussi considérée comme ayant survécu si l'entité ou les entités juridiques liées ont cessé leur activité, mais ont été rachetées par une nouvelle entité juridique établie spécifiquement pour reprendre les facteurs de production (survie par rachat). Cette définition de la survie exclut les cas dans lesquels des entreprises fusionnent ou sont reprises par une entreprise existant en *année t-n*. Les *taux de natalité et de mortalité des entreprises ayant des salariés* sont, respectivement, le nombre de naissances et de décès des entreprises ayant des salariés, en pourcentage de la population d'entreprises actives ayant au moins un salarié.

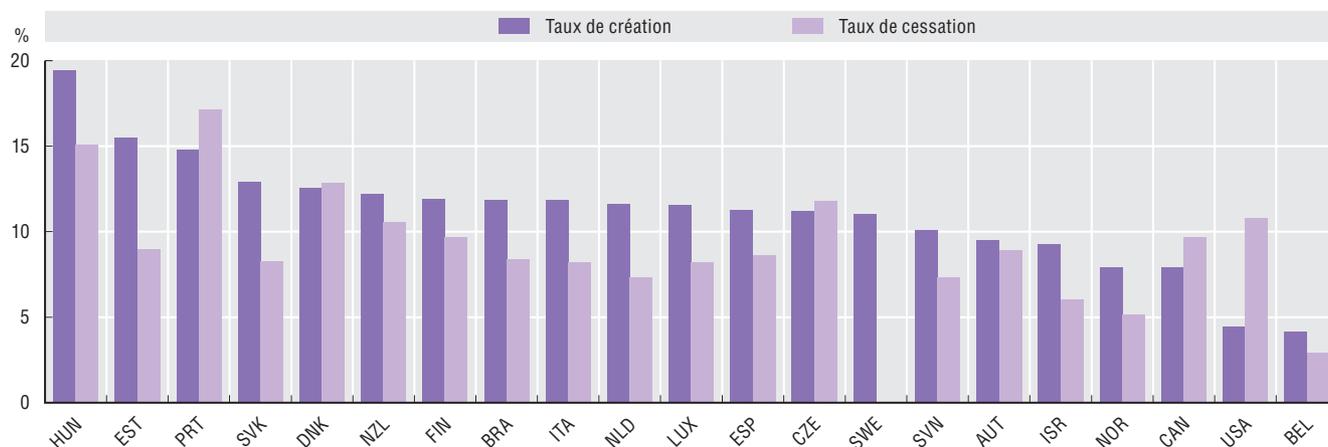
Taux de création (2007) et de cessation (2006) d'entreprises dans le secteur manufacturier

En pourcentage du nombre total d'entreprises actives ayant au moins un salarié

Source : OCDE (2011), *Panorama de l'entrepreneuriat 2011*, Éditions OCDE, Paris.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932490858>

Taux de création (2007) et de cessation (2006) d'entreprises dans le secteur des services

En pourcentage du nombre total d'entreprises actives ayant au moins un salarié

Source : OCDE (2011), *Panorama de l'entrepreneuriat 2011*, Éditions OCDE, Paris.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932490877>**Mesurabilité**

L'OCDE définit la naissance d'une entreprise employant du personnel comme celle d'une entreprise ayant au moins un salarié. Cet indicateur fondé sur l'effectif, élaboré dans le cadre du Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (EIP) et intégré à la base de statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS) de l'OCDE, fait la distinction entre les jeunes entreprises (*start-ups*) sans salarié (structures de travailleurs indépendants) et les entreprises nouvelles ayant du personnel. Ces dernières ont en général un potentiel de croissance et un poids économique supérieurs. Les données provenant exclusivement de sources officielles, comme par exemple les offices statistiques nationaux, leur comparabilité internationale est assurée, puisque la principale différence observée d'un registre d'entreprises à l'autre est la prise en compte ou non des entreprises sans personnel. L'échantillon de pays actuellement couvert par l'EIP s'étendra progressivement au cours des prochaines années à davantage de pays membres et d'économies non membres de l'OCDE.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Entrée, sortie et survie », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-49-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.